

COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

Placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme

PROCÈS-VERBAL **DE LA RÉUNION DU 7 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix heures, le Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion de la Somme s'est réuni au Centre de Gestion, 32 Rue Lavalard sous la présidence de Madame Annick MARECHAL, suite à une convocation en date du 24 mars 2026.

Etaient présents :

Représentants des Élus avec voix délibérative :

Mesdames Annick MARECHAL, Christelle LEFEVRE et Monsieur Bertrand BLAIZEL.

Représentants du Personnel avec voix délibérative :

Mesdames Nathalie BLOT, Corinne GUENET, Nathalie HERVÉ et Messieurs Mohamed ZARKANI, Johann FORTIER, Jacky DUFAUX.

Absents excusés :

Madame Linda ROELENIS et Messieurs Olivier MENCHEZ, Cyrille LEDDA pour les représentants du Personnel.

Assistaient également à la réunion :

Madame Céline DAVELU COURIAT, Directrice du Centre de Gestion.
Madame Gaëlle MARTEL, Directrice générale adjointe, chargée du secrétariat du Comité social territorial placé auprès du Centre de Gestion sur la période du 10 février au 2 juin 2026.

◆◆◆

Madame Annick MARECHAL constate que le quorum est atteint (50 % des membres de chaque collège). Elle déclare la séance ouverte.

◆◆◆

DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES

Madame Christelle LEFEVRE, représentante des Élus, est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire.

Monsieur Mohamed ZARKANI, représentant du Personnel, est désigné pour assurer les fonctions de secrétaire adjoint.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 7 AVRIL 2026

Représentant des élus				Représentant du personnel			
F	D	A	AVIS	F	D	A	AVIS
3			Favorable	6			Favorable

**L'ordre du jour de la réunion du Comité Social Territorial du 7 avril 2026
comporte l'examen des questions suivantes :**

- Désignation des secrétaires
- Adoption du procès-verbal du 3 mars 2026

Pour avis du Comité Social Territorial

1. Aménagement du temps de travail
 3. Règlement intérieur
 7. Suppression d'emploi
 8. Suppression et création d'emploi
 9. Taux de promotion pour les avancements de grade
 13. Régime indemnitaire
 15. Action sociale
- Lignes directrices de gestion

Dossiers ayant reçu un avis défavorable à l'unanimité des représentants du personnel lors du précédent Comité Social Territorial

Suites réservées aux avis défavorables des représentants du personnel

Pour information du Comité Social Territorial en matière de santé, sécurité et aux conditions de travail

22. Document CST en matière de santé, sécurité et conditions de travail

Point divers

- Proposition de publication des PV du CST

POUR AVIS DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

1. AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

N°	Collectivité	Objet de la demande	Représentant des élus				Représentant du personnel			
			F	D	A	Avis	F	D	A	Avis
1	Beaufort En Santerre	Mise en place des autorisations spéciales d'absence	3			Favorable	6			Favorable
2	Huppy	Mise en place des autorisations spéciales d'absence	3			Favorable	6			Favorable
3	Saleux	Mise en place des autorisations spéciales d'absence	3			Favorable	6			Favorable
4	SMITOM Santerre	Mise en place des autorisations spéciales d'absence	3			Favorable	6			Favorable
5	SIVOM d'aide à domicile du Canton d'Albert	Instauration du compte-épargne temps	3			Favorable		6		Défavorable à l'unanimité
6	Huppy	Instauration du compte-épargne temps	3			Favorable		6		Défavorable à l'unanimité
7	Sains-En-Amiénois	Instauration du compte-épargne temps	3			Favorable		6		Défavorable à l'unanimité
8	SISCO des six clochers	Journée de solidarité	3			Favorable		6		Défavorable à l'unanimité
9	Méaulte	Modification des rythmes de travail	Retiré de l'ordre du jour à la demande de la commune							
10	Chaussoy-Epagny	Organisation du temps de travail	3			Favorable	6			Favorable
11	Davenescourt	Organisation du temps de travail	3			Favorable	6			Favorable

Dossiers n° 5 à 7 = Instauration du compte épargne temps : « La CGT n'est pas favorable à la mise en place du compte épargne temps. Elle considère le droit à congé annuel indispensable à la santé et au bien-être de l'agent. Par ailleurs, cette disposition pourrait en se généralisant devenir un argument pour nos employeurs pour remettre en cause nos droits aux congés puisqu'en utilisant le compte épargne temps, nous accréditons l'idée que nous pouvons nous satisfaire de moins de jours de congé annuel. »

Dossiers n° 10 à 11 = Annualisation : « La CGT est de manière générale contre l'annualisation du temps de travail. Toutefois, dans le cas des personnes travaillant dans les services scolaires, elle y est favorable considérant qu'il y a nécessité de prendre en considération les rythmes scolaires. Par ailleurs, cette orientation évite des diminutions horaires pour les agents concernés. »

3. REGLEMENT INTERIEUR

N°	Collectivité	Objet de la demande	Représentant des élus			Avis	Représentant du personnel			Avis
			F	D	A		F	D	A	
1	SMITOM du Santerre	Règlement intérieur	3			Favorable		6		Défavorable à l'unanimité
2	Centre de gestion 80	Règlement intérieur - modification	3			Favorable		6		Défavorable à l'unanimité

Dossiers n° 1 et 2 = « La CGT considère que notre statut définit nos droits et obligations. De plus, la mise en place des règlements intérieurs apparait bien souvent comme un outil de management pouvant déboucher sur des sanctions disciplinaires. »

7. SUPPRESSION D'EMPLOI

N°	Collectivité	Poste supprimé	Représentant des élus				Représentant du personnel			
			F	D	A	Avis	F	D	A	Avis
1	Allenay	Agent de maîtrise principal – 35 h	<i>Dossier ajourné et reporté à la séance du 5 mai 2026 (Vérification du maintien de la durée hebdomadaire de travail)</i>							
2	Braches	Adjoint administratif principal de 1ère classe – 12 h	3			Favorable	6			Favorable
3	Coulouvillers	Attaché territorial – 10,5 h	3			Favorable	6			Favorable
4	Coulouvillers	Attaché principal – 10,5 h	3			Favorable		6		Défavorable à l'unanimité
5	Foucaucourt-En-Santerre	Adjoint administratif – 15	3			Favorable	6			Favorable
6	Ham	Adjoint technique – 16 h	3			Favorable	6			Favorable
7	Ham	Adjoint technique – 35 h	3			Favorable	6			Favorable
8	Ham	Adjoint technique – 35 h	3			Favorable	6			Favorable
9	Ham	Adjoint d'animation – 35 h	3			Favorable	6			Favorable
10	Le Titre	Attaché - 17 h	<i>Dossier ajourné et reporté à la séance du 5 mai 2026 (Vérification du maintien de la durée hebdomadaire de travail)</i>							
11	Villers-Faucon	Adjoint administratif – 29 h	3			Favorable	6			Favorable

8. SUPPRESSION ET CRÉATION D'EMPLOI

N°	Collectivité	Poste supprimé	Poste créé	Représentant des élus				Représentant du personnel			
				F	D	A	Avis	F	D	A	Avis
1	Bayencourt	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe – 9 h 54	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe – 11 h	3			Favorable	6			Favorable
2	Caix	Adjoint administratif – 12 h	Adjoint administratif – 15 h	3			Favorable	6			Favorable
3	Cayeux-Sur-Mer	Rédacteur – 35 h	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe – 35 h	3			Favorable	6			Favorable
4	Cayeux-Sur-Mer	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe – 35 h	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe – 35 h	3			Favorable	6			Favorable
5	Cayeux-Sur-Mer	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe – 35 h	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe – 35 h	3			Favorable	6			Favorable
6	Cayeux-Sur-Mer	Agent de maitrise – 35 h	Agent de maitrise principal – 35 h	3			Favorable	6			Favorable
7	Chaussoy-Epagny	Adjoint technique – 23 h 41	Adjoint technique – 17 h 14 (Aménagement médical)	3			Favorable		6		Défavorable à l'unanimité
8	Chaussoy-Epagny	Adjoint technique – 8/35 ^{ème}	Adjoint technique 12,85/35 ^{ème} annualisées	3			Favorable	6			Favorable
9	Cirque Jules Verne	Adjoint Administratif – 35 h	Rédacteur – 35 h	3			Favorable	6			Favorable
10	Davenescourt	Adjoint d'animation – 9 h 15	Adjoint d'animation – 13 h	3			Favorable	6			Favorable
11	Domart en Ponthieu	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe – 35 h	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe – 35 h	3			Favorable	6			Favorable
12	Domart en Ponthieu	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe – 35 h	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe – 35 h	3			Favorable	6			Favorable
13	Fort-Mahon-Plage	Rédacteur territorial – 35 h	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe – 35 h	3			Favorable	6			Favorable
14	Fort-Mahon-Plage	Adjoint territorial du patrimoine – 35 h	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe – 35 heures	3			Favorable	6			Favorable
15	Fort-Mahon-Plage	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe – 35 h	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe – 35 h	3			Favorable	6			Favorable

16	Morisel	Adjoint administratif – 25/35 ^{ème}	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe – 25/35 ^{ème}	3			Favorable	6			Favorable
17	Thennes	Adjoint technique – 35 heures	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe – 35 h	3			Favorable	6			Favorable
18	Villers Aux Erables	Adjoint administratif – 10/35 ^{ème}	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe – 10/35 ^{ème}	3			Favorable	6			Favorable

9. RATIO AVANCEMENT DE GRADE

N°	Collectivité	Grade ou Cadre d'emplois	Ratio	Représentant des élus				Représentant du personnel			
				F	D	A	Avis	F	D	A	Avis
1	Canaples	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	100 %	3			Favorable	6			Favorable
2	Somme Patrimoine	Cadre d'emplois de Catégorie A Cadre d'emplois de Catégorie B Cadre d'emplois des agents de maîtrise Les autres cadres d'emplois de catégorie C	25 % 30% 40% 50%	3			Favorable		6		Défavorable à l'unanimité
3	SISCO des six clochers	Tous les grades	100 %	3			Favorable	6			Favorable
4	SIAEP Velennes Contre	Tous les grades	100 %	3			Favorable	6			Favorable
5	Velennes	Tous les grades	100 %	3			Favorable	6			Favorable

13. RÉGIME INDEMNITAIRE

N°	Collectivité	Objet de la demande	Représentant des élus				Représentant du personnel			
			F	D	A	Avis	F	D	A	Avis
1	Saint-Quentin-La-Motte	Indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE)	3			Favorable	6			Favorable
2	Bouzincourt	IHTS	3			Favorable	6			Favorable
3	Le Titre	RIFSEEP	3			Favorable		6		Défavorable à l'unanimité
4	SIAEP du Bocage	RIFSEEP	3			Favorable		6		Défavorable à l'unanimité
5	SISCO Vallée d'Ancre	RIFSEEP	3			Favorable		6		Défavorable à l'unanimité
6	SISCO des Six Clochers	RIFSEEP	3			Favorable		6		Défavorable à l'unanimité
7	SISCO du Mont Fay	RIFSEEP	3			Favorable		6		Défavorable à l'unanimité
8	SIAEP Hangest sur Somme	RIFSEEP	3			Favorable		6		Défavorable à l'unanimité

Dossier n° 2 = « La CGT n'est pas favorable aux heures supplémentaires, elle estime qu'elles nuisent à la création d'emploi, la CGT revendique nationalement les 32 heures sans diminution de salaire. De plus, la mise en place des heures supplémentaires est en contradiction avec la revendication nationale des 32 heures. Néanmoins, lorsque celles-ci sont mises en place par les collectivités, la CGT est favorable pour une indemnisation supplémentaire mais ces heures supplémentaires doivent rester à caractère exceptionnel ».

Dossiers n° 3 à 8 = « La CGT s'oppose à la mise en place du RIFSEEP considérant qu'il s'agit d'un dispositif nuisible mettant en péril le statut et favorisant l'instauration d'un salaire dit au mérite et ce à la seule appréciation de l'administration. Même si, à court terme, il peut contribuer à l'amélioration du pouvoir d'achat de certains collègues sans toutefois, il convient de le rappeler, entrer en compte pour le calcul du montant de la retraite. La CGT milite trop souvent, seule d'ailleurs, pour la défense du statut, la revalorisation du point d'indice et des grilles indiciaires ».

15. ACTION SOCIALE

	Collectivité	Objet de la demande	Représentant des élus				Représentant du personnel			
			F	D	A	Avis	F	D	A	Avis
1	Doudelainville	Protection sociale complémentaire (santé)	3			Favorable	6			Favorable
2	Frucourt	Protection sociale complémentaire (santé)	3			Favorable	6			Favorable
3	Sénarpont	Protection sociale complémentaire (santé)	3			Favorable	6			Favorable
4	Doudelainville	Protection sociale complémentaire (prévoyance)	3			Favorable	6			Favorable
5	Epaumesnil	Protection sociale complémentaire (prévoyance)	3			Favorable	6			Favorable
6	Frucourt	Protection sociale complémentaire (prévoyance)	3			Favorable	6			Favorable
7	Ergnies	Protection sociale complémentaire (santé + prévoyance)	3			Favorable	6			Favorable
8	Hangard	Protection sociale complémentaire (santé + prévoyance)	3			Favorable	6			Favorable
9	Ribemont Sur Ancre	Protection sociale complémentaire (santé + prévoyance)	3			Favorable	6			Favorable

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

N°	Collectivité	Objet de la demande	Représentant des élus				Représentant du personnel			
			F	D	A	Avis	F	D	A	Avis
1	Caours	Lignes directrices de gestion	3			Favorable		6		Défavorable à l'unanimité
2	SISCO des Six Clochers	Lignes directrices de gestion	3			Favorable		6		Défavorable à l'unanimité

Déclaration des élus C.G.T. : « Le décret relatif aux lignes directrices de gestion s'inscrit en application de la loi de transformation de la Fonction Publique que la C.G.T. combat sans la moindre ambiguïté.

En effet, au travers cette dite loi, le Gouvernement affiche sa volonté de détruire la fonction publique et le statut de fonctionnaires en imposant des modes de gestion issus des politiques libérables dans la conduite de la gestion des fonctionnaires et agents territoriaux.

Avec la mise en place de lignes directrices de gestion, les attributions des Commissions Administratives Paritaires en matière de mobilité et de promotion deviennent caduques. Par ailleurs, nous déplorons les conditions dans lesquelles nous sommes amenés à examiner les dossiers présentés par les collectivités (dossiers incomplets, précipitation...). Nous déplorons cet état de fait ainsi que le fait que le C.D.G., en ce qui le concerne, n'ait pas assuré, ce que nous considérons être de ses prérogatives, un accompagnement en matière d'information aux collectivités territoriales notamment les plus petites.

Notre rôle de représentants du personnel élu(es) nous confère des obligations à l'égard des collègues, au travers de l'examen des dossiers relatifs aux lignes directrices de gestion des collectivités, c'est la qualité de leur déroulement de carrières qui est en jeu mais aussi la pérennité de l'emploi public, nous demander de nous positionner dans ce contexte est inadmissible. Même si nous nous positionnerons défavorablement sur la totalité de ces dossiers, nous tenons toutefois à saluer parmi les collectivités territoriales du département, en aucun cas responsables des orientations gouvernementales en la matière, celles qui au travers du document présenté, affichent leur attachement à l'accomplissement d'un service public de qualité assuré par des agents sous statut, leurs orientations politiques municipales en sont grandies ».

Dossiers ayant reçu un avis défavorable à l'unanimité des représentants du personnel lors du précédent Comité Social Territorial

Après avoir été informées par le Centre de Gestion des avis du Comité Social Territorial du 3 mars dernier, les collectivités ayant eu un avis défavorable à l'unanimité des représentants du personnel ont décidé de représenter au Comité Social Territorial du 7 avril 2026 en l'état, les dossiers qu'elles ont présentés à la séance précédente.

13. REGIME INDEMNITAIRE

N°	Collectivité	Objet de la demande	Représentant des élus				Représentant du personnel			
			F	D	A	Avis	F	D	A	Avis
1	Méharicourt	RIFSEEP	3			Favorable		6		Défavorable à l'unanimité
2	Plachy-Buyon	RIFSEEP	3			Favorable		6		Défavorable à l'unanimité
3	CCAS Poix-de-Picardie	RIFSEEP	3			Favorable		6		Défavorable à l'unanimité
4	Poix-de-Picardie	RIFSEEP	3			Favorable		6		Défavorable à l'unanimité
5	Yvrench	RIFSEEP	3			Favorable		6		Défavorable à l'unanimité

Suites réservées aux avis défavorables des représentants du personnel

- **Airaines**

Mise en œuvre des lignes directrices de gestion malgré l'avis défavorable des représentants du personnel lors de la séance du 3 mars 2026.

- **Bray-Sur-Somme**

Mise en œuvre du RIFSEEP malgré l'avis défavorable des représentants du personnel lors des séances du 3 février 2026 et 3 mars 2026

- **La Chavatte**

Mise en œuvre du RIFSEEP malgré l'avis défavorable des représentants du personnel lors des séances du 3 février 2026 et 3 mars 2026.

- **Liancourt-Fosse**

Mise en œuvre du RIFSEEP malgré l'avis défavorable des représentants du personnel lors des séances du 3 février 2026 et 3 mars 2026.

- **Naours**

Mise en œuvre du RIFSEEP malgré l'avis défavorable des représentants du personnel lors des séances du 6 janvier 2026 et 3 février 2026.

- **Ochancourt**

Mise en œuvre du RIFSEEP malgré l'avis défavorable des représentants du personnel lors des séances du 6 janvier 2026 et 3 février 2026.

- **Saigneville**

Mise en œuvre du RIFSEEP malgré l'avis défavorable des représentants du personnel lors des séances du 6 janvier 2026 et 3 février 2026.

- **SIA du Val de Somme**

Mise en œuvre des lignes directrices de gestion malgré l'avis défavorable des représentants du personnel lors de la séance du 3 février 2026.

- **SISCO de la Luce**

Mise en œuvre de la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe malgré l'avis défavorable à la majorité des représentants du personnel lors de la séance du 3 mars 2026.

- **Vrely**

Mise en œuvre du RIFSEEP malgré l'avis défavorable des représentants du personnel lors des séances du 3 février 2026 et 3 mars 2026.

- **Warvillers**

Mise en œuvre du RIFSEEP malgré l'avis défavorable des représentants du personnel lors des séances du 3 février 2026 et 3 mars 2026.

22. DOCUMENT CST EN MATIÈRE DE SANTÉ, SECURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

N°	Collectivité	Objet de la demande	Représentant des élus				Représentant du personnel			
			F	D	A	Avis	F	D	A	Avis
1	Piennes-Onvillers	Programme d'actions RPS-QVT	3			Favorable	6			Favorable

Point divers

- Proposition de publication des PV du CST

Suite à la remarque émise par la CGT lors de la séance du Comité social territorial du 3 mars 2026 concernant l'absence de visibilité de ses déclarations, il est proposé de publier les procès-verbaux approuvés du Comité sur le site internet du Centre de Gestion de la Somme.

Cette proposition reçoit l'accord de l'ensemble des représentants présents.

◆◆◆

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

La prochaine séance du Comité Social Territorial est prévue le mardi 5 mai 2026 à 10 heures en présentiel.

La Présidente,

La Secrétaire,

Le Secrétaire Adjoint,



Annick MARECHAL



Christelle LEFEVRE



Mohamed ZARKANI